



Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 120 et 125 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Plan des conférences

Plan des conférences

Réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

Renforcement du Département de l'information avec les moyens disponibles, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles : suivi

Deuxième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général concernant le plan des conférences (A/58/194 et Corr.1 et 2), la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (A/58/213) et le renforcement du Département de l'information avec les moyens disponibles, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles : suivi (A/58/217). Au cours de l'examen des rapports, le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des informations et des précisions supplémentaires.

2. Le Comité consultatif prend note des renseignements fournis dans le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences au sujet de l'amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence (voir A/58/194 et Corr.1 et 2, par. 3 à 48). Le Comité relève avec intérêt qu'il est énoncé au paragraphe 6 du rapport, que :

« Conformément aux décisions du Comité des conférences, le temps utilisé pour des réunions ou consultations officieuses tenues avant l'ouverture ou après la clôture de réunions officiellement prévues n'entre pas dans le



calcul du temps perdu du fait que les séances ont commencé plus tard ou ont été levées plus tôt que prévu. »

3. Comme cela est indiqué au paragraphe 37 du rapport, un rapport sur l'utilisation des services et installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi a été publié en mai 2003 sous la cote A/57/809. Ce rapport présentait des données statistiques et ne contenait donc pas de recommandations. En ce qui concerne l'établissement d'un « autre rapport sur les considérations touchant l'amélioration et la modernisation des installations de conférence à Nairobi » auquel il est fait référence au paragraphe 37, le Comité consultatif précise que si le Secrétaire général lui adresse une telle proposition, elle sera traitée conformément aux procédures exposées dans son rapport sur les pratiques suivies dans l'exécution de travaux de construction (A/36/643), qui ont été conçues pour lui permettre de participer étroitement aux phases initiales d'un projet de construction. Dans le même ordre d'idées, le Comité rappelle qu'un montant de 1 427 000 dollars avait été demandé dans le projet de budget-programme pour 2004-2005 pour la rénovation et la modernisation des installations de conférence à Nairobi (voir A/58/6 (Sect. 33), par. 33.20). Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, le Comité a recommandé d'approuver le montant de ressources demandées (voir A/58/7, par. XI.2).

4. Le Comité consultatif prend note du rapport du Secrétaire général sur la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (A/58/213). Il attache une importance particulière à la notion d'intégration de la gestion au niveau mondial pour faciliter la répartition des charges de travail et se félicite par conséquent qu'une étude approfondie des facteurs fondamentaux de l'intégration de la gestion au niveau mondial ait été entreprise en collaboration avec le Bureau des services de contrôle interne, comme cela est indiqué au paragraphe 23 du rapport. Qui plus est, le Comité est fermement convaincu que la possibilité d'interaction entre les divers systèmes utilisés par les lieux d'affectation pour suivre les moyens disponibles pour le service des conférences est une condition préalable essentielle pour assurer une gestion du Département au niveau mondial. À cet égard, le Comité signale, comme cela est indiqué au paragraphe 22 du rapport, la création d'un groupe d'experts des technologies de l'information chargé de ces questions. Le Comité a fait des observations sur cette question entre autres dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (voir A/58/7, par. I.30 à I.87).

5. Le Comité consultatif prend note du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Département de l'information avec les moyens disponibles, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles : suivi (A/58/217). Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (voir A/58/7, par. VII.1 à VII.16), le Comité a formulé des observations sur les questions dont il est traité dans le rapport du Secrétaire général.